

Délibération n° 2017-175 en date du 27 SEPTEMBRE 2017
Portant subvention à l'Etoile Cycliste de Peyrat pour la sauvegarde des
poulaillers de plein champ sur la commune de Peyrat la Nonière

L'an Deux Mille Dix Sept, le vingt sept septembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes de Chénérailles Auzances Bellegarde Haut Pays Marchois, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Bellegarde en Marche, sous la présidence de Monsieur Pierre DESARMENIEN, Président.

Date de convocation du Conseil 20/09/2017

Nombre de conseillers en exercice : 61		
Présents : 54	Votants : 56	POUR : 56
Pouvoir : 2	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 5	Exprimés : 56	

Présents : MM. DESARMENIEN, MORANCAIS, VENTENAT, BIGOURET, SIMONET, FAUCONNET, ROULLAND, BUJADOUX, PERRIER S, ROBIN, SIMON, DESCLOUX, PEROCHE, ROBBY, BOYER, LE CORRE, FERRIER, BRUNET A, ECHEVARNE, BONNAUD, POULAIN, VERDIER, RICHIN, MICHON, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, PERRIER F, ALLEYRAT, RAILLARD, MARTIN, LAVAUD, SAINT-ANDRE, PAYARD, AGABRIEL, JARY, SCHMIDT, PLAS, PEYRAUD, LUQUET, ALHERITIERE, MEANARD, FONTVIELLE, WELZER, CHEFDEVILLE, TURPINAT, PINLON, BRUNET M, SEBENNE, BARBAUD, SIDOUX, CHAUMETON, GIRAUD-LAJOIE, GERBE.

Pouvoirs : MM. JOULOT à JARY, GENDRAUD à VENTENAT,

Excusés : MM. LONGCHAMBON, MATHIEU, D'HULSTER, TOURNAUD, SAUVANET.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Jacques BIGOURET

Monsieur Patrice MORANCAIS, Vice-Président, explique au Conseil Communautaire que l'ancienne Communauté de Commune de Chénérailles s'est engagée en 2016 au versement d'une subvention de 3 000 € à l'Association l'Etoile Cycliste de Peyrat, dans le cadre du dossier LEADER en cours d'élaboration, pour la sauvegarde des poulaillers de plein champ du secteur de Peyrat la Nonière. Il ajoute que le montant par poulailler est fixé à 1 000 €.

Il précise que cette subvention a fait l'objet d'une inscription au budget primitif 2016 de la Collectivité. N'ayant pas été versée sur cet exercice, il est proposé de l'attribuer au titre de l'année 2017 conformément aux engagements pris.

Le Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président, après avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide l'attribution d'une subvention de 3 000 € à l'Association de l'Etoile Cycliste de Peyrat, dans le cadre du dossier LEADER en cours d'élaboration, pour la sauvegarde de trois poulaillers de plein champ du secteur de Peyrat la Nonière,
- Dit que cette subvention sera versée à la réalisation des travaux sur justificatif de l'Association et sera imputée à l'article 6574 en section de fonctionnement.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 13 octobre 2017

Pour copie conforme, le 13 octobre 2017

Le Président,
Pierre DESARMENIEN



Accusé de réception en préfecture
023-242300127-20170927-2017-175-DE
Date de télétransmission : 13/10/2017
Date de réception préfecture : 13/10/2017